



COMMISSION DE CONTRÔLE LISTE ELECTORALE

Par courrier en date du 24 Décembre 2019, le Conseiller Municipal responsable a convoqué la Commission de Contrôle chargée de réviser les listes électorales de la commune de Troche qui s'est réunie le Lundi 30 Décembre 2019 à 14h30 en Mairie afin de statuer sur les additions et les radiations à prendre en compte depuis l'arrêt de la liste du 06 Mai 2019.

Etaient présents: JUDGE Pierre, BERROCAL Vincent et GAUMY Martine.

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.17 et suivants et R.5 à R.7, ainsi que la circulaire ministérielle du 21 Novembre 2018 portant instruction relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires, les trois membres de la commission étant présents, les travaux ont pu débuter.

Ont été acceptées :

- 11 inscriptions volontaires

Ont été refusées:

- aucun refus n'a été prononcé.

Ont été prises en comptes les notifications de l'INSEE:

- 7 inscriptions d'office dont 1 non actif le jour de la réunion
- 8 radiations suite à inscription dans une autre commune
- 5 radiations décès.

Ont été validés :

- 11 avertissements avant radiation de la liste électorale

Les décisions prises sont détaillées dans le tableau de mouvements établi du 01/05/2019 au 30/12/2019, les pièces utilisées pour la vérification des qualités requises par les textes étant conservées dans le dossier de cette réunion.

La réunion s'est achevée à 16 heures, l'ordre du jour étant épuisé.

La liste électorale compte à ce jour à 419 électeurs sur la liste principale + 1 non actif le jour de la réunion et 6 électeurs sur la liste complémentaire.

Le Délégué du TGI,

Le Délégué du Préfet,

Le Responsable du Conseil Municipal,